

MENSUEL FEVRIER 2013 - NE PARAÎT PAS EN AOUT



association royale  
des architectes de liège

février 2013

LA GRENOUILLE

Prochaine assemblée générale :

le 5 février 2013

Présentation des  
départements MAPEI

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'assemblée générale  
qui, se tiendra en nos locaux, rue de Chaudfontaine, 12, à Liège, le

**mardi 5 février 2013 à 17.30 heures**

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du P.V. de l'assemblée générale du 8 janvier 2013
- Correspondance et communications
- Présentation de membres : Valérian COLLIGNON –  
Rue Georges Simenon, 25, 4020 Liège  
Indépendant, diplômé en 2012  
et  
Nicolas MARKOWICZ –  
Rue Georges Simenon, 25, 4020 Liège  
Indépendant, diplômé en 2010
- Divers

Présentation du Voyage VAN MARCKE - NEPAL 2013 -

Interruption de séance

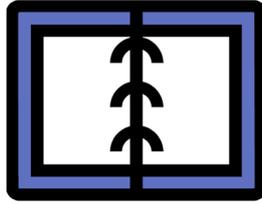
**MAPEI**

Cette firme bien connue revient vers nous pour nous présenter les différents départements de la société.

Ce sera pour les orateurs l'occasion de nous faire part de leur invitation au salon BATIBOUW et leur proposition de transport.

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux, nous vous prions d'agréer, Cher Confrère,  
l'expression de nos salutations distinguées.

Luc HERZE, Président



## A VOS AGENDAS !

✗ 05 février 2013	<b>Assemblée générale : MAPEI</b> Présentation des départements Mapei - invitation Batibouw & visite d'usines
✗ 05 mars 2013	<b>Assemblée générale :</b>
✗ avril 2013	<i>Pas d'Assemblée générale</i>
✗ 07 mai 2013	<b>Assemblée générale :</b>
✗ 04 juin 2013	<b>Assemblée générale :</b>

### COTISATIONS 2013 :

Membres effectifs :	125 €
Membres aspirants :	70 €
Membres pensionnés :	70 €
Membres non indépendants :	85 €
Membres jeunes architectes stagiaires à l'Ordre :	
1 <sup>ère</sup> année à l'ARALg :	GRATUIT
2 <sup>ème</sup> année à l'ARALg :	15 €
3 <sup>ème</sup> année à l'ARALg :	25 €

Parrainage : Réduction du montant de la cotisation de 12.5 € par membre parrainé effectivement inscrit à valoir sur la cotisation de 2014.

Cotisation au C.C.P. de l'ARALg : IBAN BE02 0000 1487 4140.

Note du secrétariat: l'accès au secrétariat se fait via le numéro de l'Association, qui est pour rappel 04/340.04.60.

#### **ASSOCIATION ROYALE DES ARCHITECTES DE LIEGE**

Quai des Ardennes, 12 – 4020 LIEGE  
Tél. : 04-340.04.60 – Fax : 04-344.40.42



**DERBIGUM®**  
MAKING BUILDINGS SMART



**NOS CHASSIS AU SERVICE DE VOTRE SÉCURITÉ**

**REHAU**

VITRAGE ANTI EFFRACTION  
CRÉMONNE DE SÉCURITÉ AUTOMATIQUE  
À CHOCHETS (POUR PORTES)  
PROFIL DE MARQUE ALLEMANNE  
FABRIQUANT DEPUIS 30 ANS

WWW.ALTO.BE  
04.239.88.88  
RUE DE L'INDUSTRIEL 2  
1400 BRUXELLES BELGIUM

## La problématique de la sous-traitance...

*Qui d'entre nous n'a-t-il pas été confronté à un sous-traitant peu compétant que nous impose un entrepreneur sans que nous n'ayons aucun pouvoir sur sa sélection ?*

*Le recours de plus en plus fréquent à la main-d'œuvre venant de l'est n'arrange rien à la situation, bien au contraire.*

*Sans apporter de solution définitive à ce problème, vous trouverez dans la reproduction d'une circulaire de la Société wallonne du Logement quelques pistes intéressantes pour nous permettre de reprendre un certain contrôle de la situation.*

*Elle aborde également l'aspect des responsabilités qu'il est bon de garder à l'esprit...*

société  
wallonne du logement

# Circulaire

■ aux Sociétés de Logement de Service Public

Référence :  
340/AR/DVH/MCD/MD/FL

2012/N°45

Annexe(s) :  
1

Date : 21/12/12

Personne de contact :  
Monsieur Melvyn DEPRET  
☎ 071/20.03.46  
Mail : [m.depret@swl.be](mailto:m.depret@swl.be)

**Objet : Respect des réglementations sociales sur les chantiers**

**Mots-clés : réglementation sociale, travail au noir, inspection sociale**

Circulaire abrogatoire de la circulaire 2006/25

*Cette circulaire expose les mesures de prévention et de contrôle dont disposent les SLSP pour s'assurer du respect des réglementations sociales sur chantier. Elle expose également l'obligation pour les SLSP de faire procéder au contrôle de l'inspection sociale d'au moins 10% des chantiers de création ou de rénovation de logements.*

Mesdames et Messieurs les Directeurs-gérants,

Les sociétés de logement sont confrontées, sur chantier, à des situations de recours à la main d'oeuvre illégale. Ces situations prennent différentes formes : absence de droit de séjour sur le territoire et/ou absence de permis de travail. Par ailleurs, ces situations de travail illégal amènent des risques accrus pour la sécurité sur le chantier, les travailleurs étant parfois insuffisamment informés ou encadrés quant à l'exécution sur chantier et à la protection du travailleur.

Bien que la responsabilité civile et pénale du recours à la main d'oeuvre illégale incombe au premier chef à l'entrepreneur ou au sous-traitant auquel il fait appel, le secteur du logement public doit veiller à renforcer les mesures de lutte contre le travail au noir.

Dans le cadre de l'Alliance Emploi Environnement adoptée le 15 septembre 2011, il est désormais demandé aux sociétés de logement, avec l'étroite collaboration des inspecteurs techniques de la SWL, de **solliciter le contrôle, par l'Administration fédérale en charge de la lutte contre le travail au noir, d'au moins dix pour cent des chantiers de création ou de rénovation de logement.**

Les coordonnées des points de contact de l'Administration fédérale sont reprises en annexe de la présente circulaire.

## **1. Mesures de prévention**

### **a. Modalités liées à la sous-traitance**

Bien que l'interdiction totale de sous-traitance soit interdite, le pouvoir adjudicateur peut en spécifier les modalités dans le cahier spécial des charges à l'aide d'une clause type, telle que celle reprise ci-dessous.

*« Les éventuels sous-traitants auxquels il sera fait appel pour l'exécution de ce marché devront présenter les mêmes garanties que l'adjudicataire concernant la sélection qualitative (l'agrément devra, quant à elle, correspondre à la part de marché sous-traitée).*

*De plus, aucun sous-traitant ne pourra être désigné sans accord écrit et préalable du pouvoir adjudicateur. »*

Cette disposition offre au pouvoir adjudicateur un droit de regard sur les sous-traitants qui seront désignés, empêchant ainsi la désignation d'entreprises ne satisfaisant pas à leurs obligations sociales et fiscales. Cela est d'autant plus important que la récente modification de la loi en matière de responsabilité solidaire fait peser, sur le pouvoir adjudicateur, la responsabilité des éventuelles dettes sociales, fiscales et salariales du sous-traitant. Cette clause sera ajoutée dans le cahier spécial des charges type marché de travaux, disponible sur le site internet de la Société Wallonne du Logement.

### **b. Clauses d'exclusion**

L'article 17, §2, 4°, de l'AR du 08/01/1996, précise « peut être exclu de la participation au marché à quelque stade que ce soit de la procédure l'entrepreneur :

[...]

*4° qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave dûment constatée par tout moyen dont les pouvoirs adjudicateurs pourront justifier. »*

L'emploi de main d'oeuvre illégale constituant une faute professionnelle grave, une société de logement de service public pourrait donc exclure de la participation à ses marchés tout entrepreneur qui se serait rendu coupable de telles pratiques. Il convient cependant de disposer des preuves suffisantes afin de recourir à cette possibilité.

Les sociétés de logement de service public sont donc encouragées, dès qu'un contrôle de l'administration fédérale établit la présence de main d'oeuvre illégale sur chantier, à établir un procès verbal de carence constatant cette infraction.

Afin d'être en mesure d'appliquer ces dispositions, il convient d'ajouter au cahier spécial des charges la mention suivante :

*« En matière de vérification des clauses d'exclusion reprises à l'article 17 de l'Arrêté Royal du 08/01/1996, le pouvoir adjudicateur pourra se prévaloir de tout procès verbal de carence ou tout autre document démontrant une faute professionnelle, établi par ses soins ou par un autre pouvoir adjudicateur. »*

Cette clause sera également ajoutée dans le cahier spécial des charges type, disponible sur le site internet de la Société Wallonne du Logement.

### c. Liste du personnel en cours d'exécution du marché

Le cahier général des charges prévoit, aux §3 et 4 de l'article 36, **l'obligation** pour l'entrepreneur et l'ensemble des sous-traitants de tenir à jour quotidiennement une liste du personnel occupé sur le chantier.

Cette liste constitue un outil primordial pour la lutte contre le travail illégal ainsi que pour le contrôle d'éventuelles dettes salariales. De plus, elle permet au pouvoir adjudicateur d'avoir connaissance, à tout moment, du personnel mis à disposition.

## **2. Mesures de contrôle**

Afin de s'assurer du respect, par l'adjudicataire, de ses obligations en matière de législation sociale, le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, faire appel à l'inspection des lois sociales. Celle-ci dispose de moyens de contrôle étendus lui permettant de rechercher et réprimer les infractions à la réglementation.

**Afin de renforcer la lutte contre le travail illégal, il est désormais demandé aux sociétés de logement de service public de solliciter le contrôle de l'administration fédérale pour un minimum de 10 pour cent des chantiers mis en oeuvre pour la création ou la rénovation des logements.**

Lors de chaque demande à l'administration fédérale, les SLSP veilleront à communiquer à leurs inspecteurs techniques la liste des contrôles demandés et, en temps utile, les résultats de ces derniers.

## **3. Mesures de prévention pour la sécurité des travailleurs**

Les sociétés de logement sont invitées à solliciter de la part des coordinateurs-sécurité sur chantier une **vigilance accrue** quant à la sécurité des personnes travaillant sur le chantier.

Les sociétés recommanderont aux coordinateurs-sécurité de leur faire part sans délai de tout constat de l'accomplissement de travaux sur chantier au mépris des règles élémentaires de sécurité.

Le coordinateur-sécurité prendra immédiatement les mesures qui s'imposent afin que la sécurité des travailleurs soit préservée.

Par ailleurs, en cas de constat grave auquel le coordinateur-sécurité ne peut remédier, la société **avertira immédiatement l'Inspection des lois sociales pour contrôle.**

Veillez croire, Mesdames et Messieurs les Directeurs-gérants, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur général,



Alain ROSENOER

## **Points de contact des services de la Direction Générale Contrôle des Lois Sociales.**

### **Province de Hainaut**

<i>Direction</i>	<i>Coordonnées</i>	<i>Communes concernées</i>
Charleroi	<p>Centre Albert - 9e étage Place Albert 1er 4 - bte 8 6000 Charleroi</p> <p>Charleroi :</p> <p>Tél. : 071 32 93 71 Fax : 071 30 12 23 E-mail : cls.charleroi@emploi.belgique.be</p> <p>Charleroi 2:</p> <p>Tél. : 071 32 09 00 Fax : 071 30 12 23 E-mail : cls.lalouviere@emploi.belgique.be</p>	<p>Charleroi:</p> <p>Aiseau-Presles, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Farciennes, Fleurus, Gerpinnes, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles.</p> <p>La Louvière:</p> <p>Anderlues, Beaumont, Binche, Chimay, Courcelles, Erquelines, Estinnes, Fontaine l'Eveque, Froidchapelle, Lobbes, Manage, Merbes-le-Château, Momignies, Morlanwelz, Seneffe, Sivry-Rance et Thuin.</p>
Mons	<p>Rue du Miroir 8 7000 Mons</p> <p>Tél. : 065 35 15 10 Fax : 065 34 66 38 E-mail : cls.mons@emploi.belgique.be</p>	<p>Boussu, Braine-Le-Comte, Brugelette, Chièvres, Colfontaine, Dour, Ecaussinnes, Enghien, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Lens, Le Roeulx, Mons, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Silly et Soignies</p>
Tournai	<p>Rue des Sœurs Noires 28 7500 Tournai</p> <p>Tél. : 069 22 36 51 Fax : 069 84 39 70 E-mail : cls.tournai@emploi.belgique.be</p>	<p>Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Celles, Comines, Ellezelles, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Rumes et Tournai.</p>

### **Province de Liège**

<i>Direction</i>	<i>Coordonnées</i>	<i>Communes concernées</i>
Liège	<p>Rue Natalis 49 4020 Liège</p> <p>Liège Sud Tél. : 04 340 11 70 Fax : 04 340 11 71 E-mail : cls.liege-sud@emploi.belgique.be</p> <p>Liège Nord Tél. : 04 340 11 60 Fax : 04 340 11 61 E-mail :</p>	<p>Liège Sud:</p> <p>Ressort : Amay, Anthisnes, Aywaille, Beyne-Heusay, Blégny, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Dahlem, Engis, Esneux, Ferrières, Fléron, Hamoir, Huy, Marchin, Modave, Nandrin, Neupré, Ouffet, Saint-Georges-sur-Meuse, Seraing, Soumagne, Sprimont, Tinlot, Visé, Wanze et Liège.</p> <p>Liège Nord:</p> <p>Ans, Awans, Bassenge, Berloz, Braives, Burdinne, Crisnée, Donceel, Faimés,</p>

	cls.liege-nord@emploi.belgique.be	Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Geer, Grace-Hollogne, Hannut, Héron, Herstal, Juprelle, Lincet, Oreya, Oupeye, Remicourt, Saint-Nicolas, Trooz, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Waremme, Wasseiges et Liège.
Verviers	Rue Fernand Houget 2 4800 Verviers  Tél. : 087 30 71 91 Fax : 087 35 11 18 E-mail : cls.verviers@emploi.belgique.be	Aubel, Baelen, Dison, Herve, Jalhay, Lierneux, Limbourg, Malmédy, Olne, Pepinster, Plombières, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Vielsalm, Verviers, Waimes et Welkenraedt
Communauté germanophone	Rue Fernand Houget 2 4800 Verviers  Tél. : 087 30 71 95 Fax : 087 35 11 18 E-mail : cls.verviers39@emploi.belgique.be	Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Bütgenbach, Eupen, La Calamine, Lontzen, Raeren, Saint-Vith

### **Province de Namur**

<i>Direction</i>	<i>Coordonnées</i>	<i>Communes concernées</i>
Namur	Place des Célestines 25 5000 Namur  Tél. : 081 73 02 01 Fax : 081 73 86 57 E-mail : cls.namur@emploi.belgique.be	Anhée, Andenne, Assesse, Beauraing, Bièvre, Cerfontaine, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Floreffe, Florennes, Fosses-la-Ville, Gedinne, Gembloux, Gesves, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohay, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Rochefort, Sambreville, Sombreffe, Somme-Leuze, Viroinval, Vresse-sur-Semois, Walcourt et Yvoir.

### **Province du Brabant Wallon**

<i>Direction</i>	<i>Coordonnées</i>	<i>Communes concernées</i>
Nivelles	Rue de Mons 39 1400 Nivelles  Tél. : 067 21 28 24 Fax : 067 21 16 85 E-mail : cls.nivelles@emploi.belgique.be	Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécinne, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies, Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Villers-la-Ville, Walhain, Waterloo et Wavre

## Province de Luxembourg

<i>Direction</i>	<i>Coordonnées</i>	<i>Communes concernées</i>
Arlon	Centre administratif de l'Etat Place des Fusilés 6700 Arlon  Tél. : 063 22 13 71 Fax : 063 23 31 12 E-mail : cls.arlon@emploi.belgique.be	Arlon, Attert, Aubange, Bastogne, Bertogne, Bertrix, Bouillon, Chiny, Daverdisse, Durbuy, Erezée, Etalle, Fauvillers, Florenville, Gouvy, Habay, Herbeumont, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny, Manhay, Marchen-Famenne, Martelange, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Nassogne, Neufchâteau, Paliseul, Rendeux, Rouvroy, Saint-Hubert, Saint-Léger, Saint-Ode, Tellin, Tenneville, Tintigny, Vaux-sur-Sûre, Virton et Wellin



# SINGIN' AGAINST THE RAIN

WITH DERBIGUM®

L'ÉTANCHÉITÉ RESTE LE CŒUR DE NOS INNOVATIONS

L'équipe Derbigum se rassemble pour chanter contre la pluie. Une manière conviviale et joyeuse de vous offrir notre expérience unique dans l'étanchéité des toitures plates. Depuis 90 ans, nous montrons le chemin en vous proposant des solutions innovantes et durables, adaptées à chaque toiture et bâtiment.

L'environnement est au centre de nos recherches et nos développements de produits. Notre savoir-faire est entièrement consacré à la diminution maximale de l'empreinte écologique de chaque bâtiment.

N'hésitez plus, chantez avec nous sur [www.derbigum.be](http://www.derbigum.be).



Bergensstaenweg 32  
B-1661 Lot – Belgium

T +32 2 334 67 00  
F +32 2 378 14 69  
E [info@derbigum.com](mailto:info@derbigum.com)



## En 2012 Les activités de l'ARALg vues au travers de la Grenouille

Genre d'activités	Dénomination	Mois de parution
<b>1 - Visite technique</b>		
	 Renson à Waregem	Janvier-février
<b>2 - Exposés techniques</b>		
	 Infor-Mazout	Janvier-février
	 Febelcem	Avril-mai
	 Aquatic-science	Juin
	 Optima	Juillet
	 Casa domotic	Novembre

	 <p>Belgafrroid</p>	Décembre
	 <p>EPDM Firestone</p>	Septembre-octobre
<b>3 - Exposition</b>		
	 <p>Biennale 2010 d'architecture en Wallonie à l'académie des beaux-arts de Liège</p>	Février
<b>4 - Bibliothèque</b>		
	CSTC Contact 4/2012 3 nouvelles NIT et "étanchéité à l'air"	
<b>5 - Articles techniques</b>		
	Barème de mitoyenneté	Mars
	Maison passive et incendie	Avril-mai
	Cheminée pour chaudière spéciale	Juin

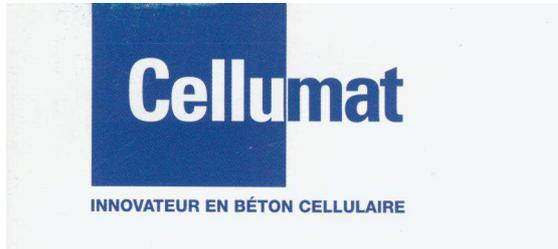
<b>6 - Débats</b>		
	Editorial du Président de l'Aralg <i>« l'architecte devant l'administration de la Région wallonne »</i>	Mars
	Communiqué de l'Arco <i>« Les marchés publics »</i>	Avril-mai
<b>7 - Urbanisme</b>		
	Le point sur la rénovation du Val Benoit	Janvier-février
	Projet architectural du Val Benoit géré par le SPI+	Juillet
	Rénovation du quartier rue Léopold à Liège	Novembre
<b>8 - Comité Juridique</b>		
	2 exemples d'erreur de construction	Avril-mai
	1 exemple d'erreur de construction	Juin
<b>9 - Formation à l'Aralg</b>		
	Journée de formation PEB	septembre Grenouille express
<b>9 – Et encore...</b>		
<p>Nous publions régulièrement les procès-verbaux des Assemblées Générales qui se tiennent chaque mois à l'Aralg. On y aborde les questions ayant trait à l'exercice de la profession. Chaque fois, 1h30 d'information et de discussion.</p>		
<p>Notre site WEB. interactif.</p>		



## Une présentation de blocs de béton cellulaire à l'ARALg

*De l'eau, du sable, du ciment, de la chaux, de l'anhydrite, de la poudre d'aluminium, le tout mélangé, étiré, découpé, étuvé.*

*Voici la composition d'un bloc de béton cellulaire.*



, nouveau venu dans ce marché, nous propose de faire connaissance, lors d'une présentation de ses produits à la suite de notre A.G du 4.12.2012.



Monsieur Lacrosse, ing.et directeur technique, assisté de Mesdames Verfaillie et Dordolo, responsables au sein de la firme, nous a fait part de ce qu'est **CELLUMAT** et sa production.

Si le principe du béton cellulaire existe depuis longtemps et nous le connaissons sous d'autres noms, la mise en œuvre sur chantier et l'utilisation ont évolué pour rester à la pointe des défis de moindre consommation d'énergie

Ses grandes qualités sont l'isolation thermique, acoustique, une bonne résistance mécanique et au feu, l'inertie thermique et par sa mise en œuvre, l'étanchéité à l' air

Passons en revue la production

### **L'ÉNERGIE BLOC:**

Bloc de gros œuvre, 60/20-25/de 24 à 50 cm d'ép. pds 13 à 20 kg.

Une brique de parement, une coulisse et un bloc de 24 donnent  $U = 0.30 \text{ w/m}^2\text{K}$  et ce sans isolant rapporté dans le creux.

### **PASSIF BLOC.**

60/15 de 50 à 60 cm d'ép. pds de 14 à 17 kg.

Les blocs sont empilés à plat, ce qui donne une forte épaisseur qui simplifie l'usage et la composition du mur.

Un enduit spécifique à l'extérieur suffit pour terminer le travail.

A l'intérieur le collage des blocs en joints minces et un enduit de plafonnage rendront le mur étanche à l'air tout comme on le fera avec l'énergie bloc.

Ce mur présente un autre avantage, son inertie thermique qui influence directement le confort thermique à l'intérieur d'un bâtiment

L'inertie thermique est la capacité d'un matériau à stocker de la chaleur et puis de la restituer de manière diffuse, ce qui garantit à l'intérieur une température constante.

### **LE BLOC PEB.**

Des planelles en béton cellulaire, des blocs d'assise et de fondation à forte résistance ( $4 \text{ N/mm}^2$ ), acceptés par le calcul PEB.

Ajoutons-y des linteaux de portes et fenêtres également en béton cellulaire, le tout donnant le meilleur résultat lors d'une vérification thermique d'un bâtiment.

### **LE GIGABLOC**

Bloc de gros-oeuvre, la production comprend également des blocs spéciaux Maxibloc de 60/60/50 à 120/60/de 24 à 50 pds de 75 à 155 kg.

A envisager pour le tertiaire ou l'industrie et nécessitant des moyens mécaniques de mise en œuvre.

### **RENOBLOC**

Des blocs de 60/40/15 *-mais énergie bloc et passif bloc peuvent être utilisés-* seront maçonnés comme contre mur intérieur, en travaux de rénovation

Comptez 14cm d'épaisseur minimum plus un travail de plafonnage et une vérification de l'assise.

A mettre en parallèle avec le travail de plaques plâtre + isolant sur châssis, sans doute d'une mise en place moins contraignante pour l'espace et la finition.

Mais dans le cadre d'une grosse rénovation, tout occupant absent, le bloc peut être envisagé

A ce sujet, on lira avec profit l'article paru dans CSTC/Contact du 4/2012 concernant l'isolation par l'intérieur des murs existants.

Dans certains cas, un diagnostic du mur doit être établi, voir si l'épaisseur du mur est normale, s'il n'est pas en mauvais état, de trop faible épaisseur, s'il est mal orienté à la pluie et au froid. Cette méthode d'isolation fera que le mur ne sera plus réchauffé par l'intérieur, il s'humidifiera plus vite et les briques seront sollicitées par le gel.

Une courbe des températures dans le mur serait à établir et un entretien sera nécessaire s'il y a problème, avant le traitement par l'intérieur.

Comme quoi, rien n'est simple.

Des renseignements complémentaires à ce sujet seront disponibles sous peu sur le site du CSTC auquel notre bibliothèque a accès.

### **LES SERVICES TECHNIQUES DE CELLUMAT.**

Etude sur plan et aide au choix du meilleur matériau.

Calcul d'armatures et de stabilité pour un emploi global des matériaux Cellumat.

Pour ces 2 points, s'informer du coût.

Calcul gratuit des nœuds constructifs.

Bibliothèque d'informations techniques compatibles avec leurs matériaux ;



Nous terminerons cette présentation avec le sourire des 2 assistantes de Mr Lacrosse, Mesdames Verfaillie et Dordolo.

Elles ont organisé avec l'aide d'Alix, un drink de clôture-non prévu mais réussi. Il a réuni sympathiquement les participants à cette réunion de fin d'année.

Georges FOULON

NB. : Pour tous renseignements complémentaires : [estelle.dordolo@cellumat.eu](mailto:estelle.dordolo@cellumat.eu)

Christophe JOURDAN

**Cherche emploi de  
Dessinateur  
mètreur-deviseur**

Rue Vapart, 37  
4031, Angleur  
0499/354366

[chjourdan@hotmail.com](mailto:chjourdan@hotmail.com)

Curriculum vitae complet au secrétariat

Charlotte SEIVERT  
**ARCHITECTE**

**Cherche maitre de  
stage**

rue Hubert Désamoré, 22  
4020 Liège  
0483 119 473  
[charlotte.seivert@gmail.com](mailto:charlotte.seivert@gmail.com)

Curriculum vitae complet au secrétariat

## **Dernières Notes d'Information Technique parues**

- Conception et exécution des ouvrages étanches en béton. NIT 247  
*Parmentier (B.) - 90 pages – 2012/11*
- Post-isolation des murs creux par remplissage de la coulisse. NIT 246  
*Janssens (A.) ; Wagneur (M.) ; Wijnants (J.) ; Winnepenninckx (E.).  
49 pages - 2012/06*
- Recommandations pour l'utilisation des tubes en cuivre pour la distribution NIT 245  
d'eau sanitaire chaude et froide (remplace la NIT 154).  
*De Cuyper (K.) - 46 pages - 2012/08*
- Les ouvrages de raccord des toitures plates : principes généraux (remplace NIT 244  
la NIT 191) (+ correctifs du 12/04/2012).  
*Mahieu (E.) - 112 pages – 2012/02*
- Les revêtements de façade en bois et en panneaux à base de bois. NIT 243  
*Charron (S.) - 88 pages - 2011/11*
- Ouvrages particuliers en verre. Partie 1 : applications structurales. NIT 242  
*Detremmerie (V.) ; Zarmati (G.) - 110 pages - 2011/11*
- Mise en oeuvre des revêtements de sol résilients (remplace partiellement la NIT 241  
NIT 165).  
*Pollet (V.) ; Steenhoudt (P.) - 128 pages - 2011/04*
- Tuiles de béton. Addendum 2 à la NIT 240 (ce prix s'applique à la NIT 240 + NIT 240.2  
1 addendum au choix : 240-1 OU 240-2).  
*Dobbels (F.) ; Vandooren (O.) - 17 pages - 2011/02*
- Tuiles de terre cuite. Addendum 1 à la NIT 240 (ce prix s'applique à la NIT NIT 240.1  
240 + addendum au choix : 240-1 OU 240-2).  
*Dobbels (F.) ; Vandooren (O.) - 20 pages - 2011/02*
- Toitures en tuiles (remplace les NIT 175, 186 et 202, sauf pour ce qui NIT 240  
concerne les ouvrages de raccord) (le prix s'applique à la NIT 240 + 1  
addendum au choix : 240-1 OU 240-2).  
*Dobbels (F.) ; Vandooren (O.) - 71 pages - 2011/02*

Les NIT sont consultables au secrétariat de l'Association.

**BAREME DES PRIX DE CESSIION DE MITOYENNETE - 2013**

Conditions d'application pour les maçonneries en bon état, dans l'agglomération liégeoise, prenant cours le 1<sup>er</sup> janvier 2013, établi conjointement par :

- l'Association Royale des Architectes de Liège
- l'Association Liégeoise des Géomètres - Experts
- l'Association des Entrepreneurs généraux de travaux publics et privés du Pays de Liège.

		€
<b>1. DEBLAIS AVEC TRANSPORT</b>		
1.1	Terrassement en gros cube	m <sup>3</sup> 17,00
1.2	Déblais en tranchée en terrain courant	m <sup>3</sup> 55,00
<b>2. MACONNERIE DE FONDEMENT</b>		
2.1	Fondation courante en briquillons ou béton cyclopéen	m <sup>3</sup> 138,00
2.2	Béton de gravier entre terres	m <sup>3</sup> 189,00
2.3	Béton armé, coffrage compris	m <sup>3</sup> 682,00
2.4	En moellons (50 cm épaisseur min.)	m <sup>3</sup> 315,00
2.5	En briques de terre cuite (murs de 48 et 36 cm)	m <sup>3</sup> 391,00
2.6	En briques de béton silico-calcaire ou laitier	m <sup>3</sup> 390,00
2.7	En blocs de béton lourd, maçonnerie de 39 et 29 cm	m <sup>3</sup> 293,00
<b>3. PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE ASCENSIONNELLE</b>		
3.1	Membrane	m <sup>2</sup> 10,00
<b>4. MACONNERIE D'ELEVATION</b>		
4.1	En briques de campagne (mur de 36 cm)	m <sup>3</sup> 391,00
4.2	En briques mécaniques (mur de 30 à 33 cm)	m <sup>3</sup> 427,00
4.3	En blocs treillis, terre cuite (mur de 29 cm)	m <sup>3</sup> 318,00
4.4	En blocs de béton (mur de 29 cm)	m <sup>3</sup> 309,00
4.5	En moellons appareillés	m <sup>3</sup> 538,00
<b>5. ISOLATION</b>		
5.1	Isolant vertical (2 à 4 cm)	m <sup>2</sup> 14,00
<b>6. COUVRE MUR</b>		
6.1	En grès vernissé, en poterie vernissée (1 brique ½)	mct 50,00
6.2	En béton vibré, réalisé sur place	mct 40,00
6.3	En fibrociment ou en béton préfabriqué	mct 34,00
6.4	En pierre bleue, suivant taille et profil	m <sup>3</sup> de 4933,00 à 5549,00
<b>7. RECOUVREMENT</b>		
7.1	Enlèvement membrane étanchéité + lattage (évac. non comprise)	m <sup>2</sup> - 8,00
7.2	Carreaux fibre ciment (évac. non comprise)	m <sup>2</sup> - 17,00
	Si présence d'amiante, prévoir un supplément pour la taxe de décharge et la manutention suivant procédure.	

**NOTA BENE**

1. Les prix unitaires représentent **la valeur** des ouvrages. Il ne doit pas y être ajouté les taxes, TVA et honoraires, déboursés par le premier constructeur.
2. Tous cas sortant du présent barème (vétusté, mauvaise mise en œuvre ou difficulté de mise en œuvre) sont à débattre au mieux des intérêts des parties.
3. **La notion de vétusté ne doit être envisagée que si le mur a perdu de ses qualités intrinsèques (fissures, stabilité, hors plomb ou autres vices quelconques).**
4. Tout mur non conforme au Code Civil, aux us et coutumes locaux, doit, préalablement à son édification et/ou son acquisition, faire l'objet d'un accord entre les parties.
5. Tout recouvrement du parement de la partie à acquérir sera démonté par ou aux frais du propriétaire du mur.
6. Les honoraires pour l'établissement du document de cession de mitoyenneté sont à charge de la partie acquéreuse, ainsi que les modalités et frais d'enregistrement.
7. Le démontage, avec ou sans emploi, d'une couverture de mur doit être réalisé à charge de la partie acquéreuse.

## Liste des membres de l'ARALg

Rosario	AGNELLO		rue de l'Hôtel Communal 71	Saint Nicolas	4420	04 253 54 74
Alain	ANCION		rue Fusch 48	Liège	4000	04 223 78 11
Jean-Louis	BALHAN	BALHAN EXPERTISE SCS	rue Alfred De Taeye 27/bte03	Oupeye	4680	04 264 77 07
André	BIEMAR	Bureau d'Etudes BIEMAR et BIEMAR	avenue Blonden 50/12	Liège	4000	04 254 24 54
Michel	BIERNA	Bierna Michel & Resimont Alain	rue Forsvache 85	Grâce Hollogne	4460	04 231 30 17
David	BLAFFART	APSYS sprl	rue Neuville 33	Chevron	4987	086 43 31 07
Jean-Francois	BLAFFART	Bureau d'Architecture BLAFFART-CIPLET SPRL	rue du Pont 22	Huy	4500	085 21 23 43
Jean-Marie	BLEUS		allée des Alouettes 31	Alleur	4432	04 246 54 96
Laurent	BOCCA		rue d'Ans 47	Rocourt	4000	04 263 94 01
Marc	BORSU	MARC BORSU SOC. CIV.	avenue Professeur Henrijean 44B	Spa	4900	087 77 43 26
Alain	BOS		rue de la Paix 9	Grâce-Hollogne	4460	04 233 79 92
Laurence	BRISON		rue François Hanon 18	Fooz	4340	04 237 01 47
Jean	BRONKART		rue de Bourgogne 16	Liège	4000	04 252 88 81
René	BROSE		rue Basse Marquet, 111	Saint Georges	4470	04 275.19.53
Jean-Claude	BROUILLARD		rue Les Oies 68	Beaufays	4052	04 368 76 68
Nathalie	BRUNSON		Quai de la Boverie 30B/9b	Liège	4020	0474 819 615
Giovanni	CALABRESE		rue Broux 3	Hermée	4680	04 278 29 51
Anne	CIPLET	SOC. CIV. BUR. ARCH. CIPLET SA	rue du Pont 22	Huy	4500	085 21 23 43
Michel	COLLARD		rue Axhelière 53	Huy	4500	085 21 66 25
Philippe	COLLARD		rue Lambert Dewonck 85	Alleur	4432	04 264 27 83
Laurent	COLLINET		Quai de la Boverie 30B/9b	Liège	4020	0484 174 720
Jean-François	CORNELIS		rue Riga 101	Haccourt	4685	04 379 70 51
Eric	CORNET		route de Bouillon 140	Arlon	6700	0495 16 89 51
Christian	COUNSON		rue du Pré de Lhoneux 7	Aywaille	4920	04 384 62 53
Alix	COURTOY	APSYS sprl	rue Neuville 33	Chevron	4987	086 43 31 07
Albert	COX		rue François Ennot 26	Alleur	4432	04 263 42 95
Pierre	CREMER		rue J. Wettinck 45	Jemeppe	4101	04 233 45 50
Benoît	CUSTERS		rue Ferdinand Nicolay 14	Liège	4000	04 252 49 88
Robert	DAUBIT		rue de Rotheux, 218	Seraing	4100	04 338.31.38
Pierre	DAVID		rue Linette 31	Plainevaux	4122	04 342 25 52
Olivier	DE SAINT-GEORGES		rue Jean Haust 90	Liège	4000	04 234 68 58
Brigitte	DE TROYER		Vervoz 8	Clavier	4560	086 34 49 16
Pierre	DELCHAMBRE		rue de l'Épargne 38	Chênée	4032	
Jean-Marie	DELHAYE		rue du Pommier 25	Liège	4000	04 227 72 22
Jean-Pierre	DELHAYE	sprl Atelier d'Architecture JP DELHAYE	route de la Xhavée 27-A	Jalhay	4845	087 64 83 49
Christian	DEMONCEAU		rue de la Fontaine 42	Blégny	4670	04 387 52 73
Pierre	DEPERMENTIER		avenue Bois le Comte 2B	Sprimont	4140	04 380 07 80
Pierre	DESSOUROUX		rue de l'Ourthe 9	Anthisnes	4160	04 383 70 70
Benoît	DIRICK		rue des Cerisiers 16	Waremme	4300	019 67 77 84
Serge	DRESSEN		rue Mathieu de Lexhy 80	Grace-Hollogne	4460	0475 48 47 95
Beaudouin	DU PRE WERSON	N.J.D.A. sprl	quai de Rome 25	Liège	4000	04 253 22 53
Christian	DUCHATEAU		rue J. Vanderweye 54	Alleur	4432	04 247 20 81
Jean	DUMONGH		rue du Chêneux 11	Amay	4540	085 31 40 73
Bernard	DUTILLEUX		rue J. Verkrust 43	Hermalle S/Argenteau	4681	04 379 73 52
Jean-Marie	FAUCONNIER		Avenue de Sur Cortil, 143	Tilff	4130	04 388 20 38
Michel	FELLIN		rue du jardin botanique 27	Liège	4000	04 221 30 60
Jacques	FONTAINE	atelier d'architecture lacrosse & fontaine	rue des Tanneurs 18	Liège	4020	04 365 21 16
Christian	FONTAINE		rue Neuve 27	Malmedy	4960	080 77 01 06

Georges	FOULON		rue Sylvain Gouverneur 27	Ans	4430	04 263 45 41
Daniel	FRANCK	Bureau d'architectes Daniel Franck SOC CIV	rue du 8 mai 19	Grâce-Hollogne	4460	04 250 45 45
Hugues	FRANCOIS-NAVEZ		rue de Bovenistier 58	Remicourt	4350	019 54 65 55
Luc	GABRIEL		rue Albert Ier 20	Hannut	4280	019 51 27 71
Romuald	GASPERINI		rue de Lens St Remy 1	Abolens	4280	019 58 84 98
Bruno	GAVA		rue des Ramonniers 31	Flémalle-Grande	4400	04 250 25 58
André	GHILAIN	Bureau d'architecture André Ghilain SPRL	avenue du Luxembourg 18	Liège	4020	04 342 12 42
Alain	GIRS	GIRS Alain SA	rue de Henne 48	Embourg	4053	04 367 06 62
Jean	GLAUDE		rue des Roches 22	Comblain-au-Pont	4170	04 369 21 08
Michel	GOBESSO		Rue Darchis 25	Liège	4000	0476 213 210
André	GOTTSCALK		rue Foresterie 27A	Richelle	4600	04 250 37 32
Benoit	GREFFE		rue de l'Institut 33	Blégny-Trembleur	4670	04 387 44 22
Marie-Noelle	GUISSART		rue Monchamps, 33	Beaufays	4052	04 368 38 15
Léo	HAESBROECK		promenade Hanrion 11	Spa	4900	087 77 27 01
Nicolas	HALLEUX		rue du Ladrie 24	Soumagne	4630	04 377 22 85
Fabienne	HENNEQUIN	F. HENNEQUIN Soc. Civ. d'architecture	rue Ambiorix 61	Liège	4000	04 230 56 00
Philippe	HERMANS		Trou Bottin 1	Rotheux-Rimièrè	4120	04 371 59 98
Luc	HERZE		rue Jouhaux 4	Seraing	4102	04 338 26 01
Norbert	HESS	Architekturburo HESS PGMBH	Weckerath 26	Büllingen	4760	080 548475
Denis	HEUSCHLING	PLAN 9 SPRL	rue Trappé 7	Liège	4000	04 221 39 64
Geneviève	HEX		Boulevard Piercot 17	Liège	4000	04 230 57 99
José	HILIGSMANN		rue de Sélys 8	Liège	4000	04 252 11 46
Gil	HONORE	AIUD sprl	rue de Robermont 48	Liège	4020	04 342 00 72
Zdenek	HORACEK		rue Côte d'Or 68	Liège	4000	04 253 04 06
Paul	HOUBAR		rue Gaston Grégoire 49	Amay	4540	085 31 34 34
Michel	ISTACE		rue des Bruyères 39	Liège	4000	04 252 83 44
Henri	JADOT		rue F. Nicolay 181	Vottem	4041	04 227 63 82
Marcel	JANSSENS		rue du Batty 58	Liège	4000	04 252 73 52
Sabrina	JAREMEZUK		Tilleul St Joseph 23	Verlaine	4537	0478 54 38 45
Jean-Louis	JORIS		rue d'Angleterre 18	Huy	4500	085 21 70 20
Stéphanie	JOSSE	B.A.U.C. Josse & Timmermans sprl	rue Sainte Walburge 135	Liège	4000	04 362 19 29
Michel	KEUTGENS		Voie Pirson 9A	Olnè	4877	087 55 38 89
David	KINET		rue Fecher 35	Villers-Tours	4161	04 226 06 80
Daniel	LACOMBLE		rue Joseph Dejardin 42	Liège	4020	04 342.78.17
Pierre	LAPORT		rue de Jemeppe 68	Loncin-Ans	4431	04 263 14 81
Anne	LECLAIR		avenue des Martyrs 152	Fléron	4620	0496 31 61 92
Jacques	LEENDERS	GEC-EXPERT SPRL	Vieux Chemin 41/12	Embourg	4053	04 365 49 05
Paul	LEJEUNE		route de Méry 21	Esneux	4130	04 380 23 58
Anne-Claire	LEONARD		Vieux Chemin de Brume 24	Trois-Ponts	4980	080 31 83 38
Marc	LERUSSE		avenue Henri Warnant 17	Liège	4020	04 342 09 06
Jean-Claude	LHOEST		rue des Bleuets 13	Seraing	4100	04 336 64 44
Maryline	LODOMEZ	Bureau d'Architecture LODOMEZ SPRL	Ozo 4/A	Izier - Durbuy	6941	086 32 19 99
Jean-Christophe	LOUIS		Avenue Général Patton 148	Arlon	6700	0498 426 800
Aurélie	LOUIS		rue du Plantin 20	Othée	4340	0486 428 807
Daniel	MANIA	Bureau d'Architecture MANIA	rue des Gottes 57	Vaux-sous-Chèvremont	4051	04 365 23 00
Nadia	MANIQUET		rue Saint Léonard 194	Liège	4000	0486 07 31 64
Jacques	MANZAN		rue des Sables 83	Seraing	4100	04 336 69 93
Josette	MARCHETTI		rue Fosse Miesny 1	Liège	4000	04 253 43 90
Jean-Bernard	MASSAUX		Clos Chanmurly 1bte C021	Liège	4000	04 351 71 09
Serge	MEDARD		rue du Bellenay 66	Herstal	4040	04 264 29 71
Philippe	MEILLEUR	Meilleur & Jacobs sprl	place Leblanc 2	Comblain-au-Pont	4170	04 369 37 40

Pierre	MEILLEUR	Atelier 5 SA	rue Saint Sang 16a	Sambreville - Auvelais	5060	071 77 73 75
Isabelle	MEIRLAEN	ARCHITECTE MEIRLAEN	rue de Vervoz 8-C	Clavier	4560	086 34 49 26
Robert	MELOTTE		rue Franck 33	Magnée	4623	04 358 27 87
Claudy	MERCENIER		rue Soxhluse 45b	Romsee	4624	04 355 05 54
Lucien	NAHAN		rue de Bois de Breux 64	Jupille	4020	04 370 12 12
Jean-Luc	NAHAN		rue de Bois de Breux 64	Liège	4020	04 370 12 12
Harry	NATOWITZ		quai de Rome 25/012	Liège	4000	04 253 22 53
Robert	PEL		rue des Genêts 21	Tilff	4130	04 388 16 70
Daniel	PIEDBOEUF	Bureau d'architecture D. PIEDBOEUF	rue du Général Bertrand 58	Liège	4000	04 225 13 60
Pierre	POLET		rue Duvivier, 15,	Liège	4000	04 222 03 62
Jacques	QUOILIN		allée des Platanes 8B/bte 252	Embourg	4053	04 365 12 69
Jean	RENAULT		Bld de la Sauvenière 144/011	Liège	4000	04 223 01 32
Françoise	ROCCA		rue du Cloître 53	Arlon	6700	063 23 78 87
Alain	SACRE		rue de Liège 52	Esneux	4130	0472 62 36 79
Henri	SAIVE	Atelier des grosses pierres	rue Jean Jaurès 25	Romsée Fléron	4624	04 358 71 95
Bernard	SALEE		rue des Orchidées 95	Grivegnée	4030	04 365 67 89
Marc	SAMISCHLEWSKI		avenue des Lanciers 20	Spa	4900	087 37 62 09
Pierre	SAUVEUR		rue de Campine 143	Liège	4000	04 226 17 17
Louis	SCHOCKERT	Atelier Nord sprl	Rue des Glacis 185	Liège	4000	04 227 19 99
Daniel	SCHULPEN	Espace Architecture SPRL	rue du Centre 11	Berloz	4257	019 32 20 25
Karl	SIMON		rue Pachlouw 17	Wonck	4690	04 286 15 12
Michel	SOMBERG		rue Pol Devaux 4/012	Liège	4000	04 221 42 45
Rudolphe	STASSEN		rue des Venes 183	Liège	4020	04 343 91 11
Waldemar	STASZEWSKI		rue Emile Vandervelde 344	Bellaire	4610	04 362 30 80
Eric	STOCKEYR		Rue T. Gonda 135	Flémalle	4400	04 338 39 89
Daniel	SZECEL		rue des Awirs 15	Flémalle	4400	04 275 26 56
Henri	TELLER		drève du Château 19	Fléron	4620	04 358 50 04
Joseph	THEATE		route de Durbuy 78	Barvaux	6940	086 21 31 59
Guy	THEATE		Place du Wez 9	Comblain-la-Tour	4180	04 369 24 79
Philippe	THEUNISSEN		place Saint Lambert, 68/021,	Liège	4000	04 222 32 77
Evelyne	THONNARD		rue Patenier 8	Liège	4000	04 225 10 98
Louis	THONON	THONON-REMACLE	quai des Ardennes 103	Angleur	4031	04 365 90 61
Eric	TIMMERMANS	B.A.U.C. Josse & Timmermans sprl	rue Sainte Walburge 135	Liège	4000	04 362 19 29
Bernard	TOMBEUR		rue de l'Yerne 23	Hodeigne	4351	04 342 33 70
Hubert	VAN EYCK		rue des Avins 9	Havelange	5370	083 63 38 98
Patrick	VAN HOYE	Architecte Van Hoye	rue des Combattants 12b	Vaux-Sous-Chèvremont	4051	04 366 11 99
Marc	VANDENDRIESSCHE		rue Ambiorix, 78	Liège	4000	04 252.07.77
Marc	VANWERSCH	Bureau d'architecture ARTHESIA	rue du Hollu 41	Sprimont	4140	04 224 11 29
Pierre-Yves	VOZ	Architecte P-Y VOZ, SPRL, société civile	avenue Blonden 74	Liège	4000	04 229 54 24
John	WERY		chaussée Romaine 61	Ramelot	4557	085 51 36 46
François-Xavier	ZIANE		rue de Rotterdam 44	Liège	4000	04 367 67 07
Marc	ZWEBER	Formes et espaces	rue Chaussée 24	Awans	4342	04 360 83 37